



Paris récompensé pour ses travaux de rénovation énergétique dans ses écoles

Un jury de professionnels et de journalistes, présidé par le climatologue Jean Jouzel, a décerné les Trophées de la transition énergétique 2017. Lors de cet évènement, organisé par l'hebdomadaire L'Usine Nouvelle, le contrat de performance énergétique (CPE) des écoles de la Ville de Paris a été distingué dans la catégorie efficacité énergétique.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie de Paris qui vise une réduction de 30% des consommations d'énergie et de 30% des émissions de gaz à effet de serre pour son administration, Paris a engagé des travaux de rénovation énergétique à grande échelle sur son patrimoine scolaire, via le lancement de CPE.

Les consommations d'énergie des 662 écoles de la Ville de Paris représentent environ un tiers de la facture globale de la collectivité avec une consommation moyenne toutes énergies confondues de 163 kWh/m²/an, le chauffage étant le principal poste de consommation. Le parc des écoles parisiennes, construites à des époques différentes - de 1880 à nos jours - se caractérise par une très forte hétérogénéité architecturale et technique.

Le défi technique des CPE des écoles tient à la fois à la nature du parc traité, à son ampleur et au calendrier très contraint de réalisation des travaux, uniquement durant les vacances scolaires. Pour chaque école, un programme de travaux personnalisé incluant des solutions performantes voire innovantes (isolation des combles, système de supervision énergétique, pilotage à distance etc.) a été défini.

Les résultats du premier CPE lancé en 2011 sur 100 écoles sont concluants : une baisse de 35% des consommations d'énergie en 2014 et de 39,2% d'émissions de gaz à effet de serre sur la période 2014/2015 par rapport à 2008/2009. Cette baisse des consommations équivaut à une économie de plus de 11 000 MWh par an, soit la consommation énergétique annuelle moyenne de plus de 2000 ménages français.

« Ce premier succès, aujourd'hui récompensé par un jury d'experts, est une grande fierté pour Paris. Les bénéfices obtenus sont importants, ils participent tant à améliorer le confort des enfants et enseignants, qu'à diminuer la facture d'énergie et à lutter contre le changement climatique. » souligne Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable et du Plan climat.

Pour Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris en charges des Affaires scolaires, de la Réussite éducative, et des Rythmes éducatifs : « la rénovation énergétique des bâtiments scolaires est porteuse d'une dimension éducative et permet de sensibiliser les élèves parisiens aux enjeux du dérèglement climatique »

Fort de cette expérience, la ville a mis en œuvre un second CPE, signé en 2016 concernant 140 écoles.

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61